

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 233.

DIMANCHE.

30 SEPTEMBRE 1832.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 21 septembre. — L'association politique qui se réunissait tous les mercredis chez l'aubergiste Fausend vient d'être supprimée par la police, et ce dernier condamné à une amende de 50 écus, avec menace de la même amende s'il rouvrirait son local à ladite association. Cependant celle-ci s'est de nouveau réunie hier, malgré la résistance de l'aubergiste. On est curieux de savoir quelle sera l'issue de cette affaire.

— D'après un bruit qui circule ici, la diète aurait décidé de nommer une commission pour soumettre à un examen toutes les constitutions des états de la confédération. Elle commencerait par l'examen de celle de la Hesse électorale.

Nous avons vu ici hier MM. de Rotteck et Welker. Ils ne se sont arrêtés que peu de temps, et ils ont assisté à un banquet que quelques amis leur ont offert. (*Gazette d'Augsbourg.*)

SUISSE.

Canton de Vaud, 19 septembre.

Il y a attroupement carliste dans le canton de Genève et de Vaud, et dans la partie avoisinante de la Savoie. Des assemblées se tiennent à Genève sous la présidence de Bourmont, aux côtés duquel siègent Clouet et Vatiménil. On y conspire activement et ouvertement contre la France, que l'on se flatte de replacer sous peu sous le joug des Bourbons expulsés. Aux complots des aristocrates français se joignent ceux des conspirateurs bernois échappés à la justice de leur canton; ils enrôlent de concert les soldats suisses licenciés après les journées de juillet, et sèment par leurs intrigues et leur insolence l'épouvante et le découragement fort au loin. Tout cela a lieu sous les yeux et au su de cette même diète qui, depuis 1815, rendit des décrets violents contre les étrangers amis de la liberté, cherchant dans l'hospitalité suisse un abri contre la persécution de leurs tyrans. A Genève, les magistrats qui, en 1823, se montrèrent impitoyables envers les patriotes réfugiés, ferment les yeux sur les menées patentes des nouveaux émigrés français, avec qui quelques-uns d'entre eux sont probablement de connivence. D'un autre côté, le caractère des préfets et sous-préfets français de la frontière, qui se montrent carlistes à outrance, est loin de rassurer les hommes attachés aux principes de la révolution: si l'on ajoute à ces circonstances le dénuement dans lequel on laisse les gardes nationales, on concevra aisément les alarmes qui résultent d'un pareil état de choses. Pour donner une idée du peu de confiance qu'inspire la garde nationale de cette partie de la France, il suffira d'un mot sur la revue passée dernièrement dans l'arrondissement de Gex par le préfet de l'Ain. Sur cinq bataillons complètement habillés, à peine y avait-il six fusils par compagnie, le reste était armé de bâtons et de parapluies. La revue fut fort plaisante; le préfet ne parut qu'à deux heures et demie, dans la plaine de Pouilli, où les bataillons l'attendaient depuis six heures du matin; c'est un petit homme paraissant n'avoir que vingt ans; il longea, à cheval, le front de la troupe et s'en alla sans dire le mot. Les soldats citoyens rompirent leurs rangs, fort peu édifiés de la harangue muette du premier magistrat du département.

ANGLETERRE.

LONDRES, 26 septembre.

On lit dans *the Courier*:

Un journal du matin a annoncé aujourd'hui qu'une escadre française était attendue à Spithead, et que des ordres avaient été donnés à sir Pultney Malcolm de prendre le commandement des escadres combinées. Il a été en outre annoncé que l'amiral anglais avait reçu l'ordre de se tenir prêt à prendre la mer. Nous sommes à même de dire, sur la foi d'une autorité incontestable, que, jusqu'à ce moment, notre amiral n'a reçu aucun ordre de ce genre.

Il est vrai que notre gouvernement a reçu des nouvelles qui rendent très-probable qu'une flotte française arrivera à Spithead, où elle mouillera sur le pied d'une escadre appartenant à une puissance amie; mais il n'a été donné à notre flotte aucun ordre de se rallier à la flotte française, ni à l'amiral anglais de prendre le commandement des forces navales combinées. Il est bien entendu que nous ne parlons que jusqu'au moment où nous écrivons.

— Le bateau à vapeur *Batavier*, venant de Rotterdam, d'où il était parti hier, est arrivé ici cette après-midi, il a à bord le prince russe Soltikoff, venant de Pétersbourg avec des dépêches pour le ministre de Russie prince Lieven.

— Le correspondant du *Morning-Herald*, à Portsmouth, annonce l'arrivée du *Lord Yarborough*, venant d'Oporto, et apportant la nouvelle que les troupes de don Miguel avaient fait une attaque générale

sur Oporto; mais qu'elles avaient été repoussées avec une grande perte. (*Courier.*)

— On rapporte, sur la foi d'une autorité dans laquelle nous plaçons toute confiance, que notre gouvernement a reçu la confirmation de la nouvelle de la mort du roi d'Espagne; et la nouvelle que sa fille, Maria Isabella, a été formellement reconnue comme reine.

FRANCE.

PARIS, 28 septembre.

L'article politique des *Débats* de ce jour est un article qui annonce la cessation du choléra dans la capitale. Le style de cet article mérite d'être remarqué comme un modèle du genre. En voici un fragment:

« Vous rappelez-vous comme la maladie est venue à Paris? D'un seul bond, tout-à-coup, sans transition, sans crier gare! Elle arrivait des bords de l'Inde, haletante et pressée de s'étaler dans cette grande ville si policée. Elle nous est venue dans la nuit, dans une nuit de carnaval, dans la nuit du joyeux mardi; elle nous a surpris au milieu des fêtes et des danses; elle est allée à la Courtille tomber sur les buveurs déjà chancelans sous l'ivresse; elle a d'abord tiré ses premiers coups en silence, puis soudain elle a éclaté dans toute sa rage, à droite et à gauche, par devant et par derrière, sauve qui peut! Elle a pris toute la ville au bas-ventre, elle a jeté la pâleur sur tous les visages, la terreur dans toutes les âmes; elle a mis au galop les chars funèbres, elle a comblé les cimetières. En ce temps-là le silence était partout, partout l'effroi, partout la peur. La grande ville se croyait morte à toute heure, se tâtait le pouls à toute heure. Au milieu de tant de maux, la peur était encore le plus cruel de tous les maux! »

O TRISSOTIN!

(*Gazette.*)

— Nous croyons que la *Quotidienne* a raison quand elle dit qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la nouvelle que les cours d'Autriche et de Prusse n'auraient accordé à Charles X la permission de traverser leurs états sous certaines conditions. Ces puissances ont constamment parlé de madame la duchesse de Berry avec respect, confiance et admiration. « Voici les conditions qui, au dire de quelques journaux, auraient été imposées à Charles X: c'est qu'il ordonnerait à la duchesse de Berry de quitter le territoire français, et qu'il l'empêcherait, ainsi que tous les membres de sa famille, de troubler l'ordre actuel des choses dans ce pays. Il serait par trop extraordinaire que l'Autriche et la Prusse, qui se liguent avec la Russie pour repandre le despotisme sur le continent, prissent une mesure qui tendit à consolider un trône révolutionnaire en France. Nous croyons que tout ce que la duchesse de Berry a fait en France s'est fait avec l'approbation et au su des partisans de Metternich et des cabinets absolus, et on le verra facilement, si les événements donnent aux carlistes une chance de succès, ce qu'ils n'auraient jamais eu, si Louis-Philippe n'avait pas préféré les flatteries perfides des légitimistes, à l'affection d'un peuple qui l'a élevé au trône. (*Morning Herald.*)

— Une circulaire de M. le préfet du Nord, en date du 25, instruit les maires de ce département que, par suite des mouvements de troupes qui vont s'opérer dans l'armée du Nord, plusieurs places de la 16^e division militaire se trouveront sans garnison. M. le préfet n'hésite pas à faire un appel au patriotisme des gardes nationales dont le service va s'accroître par les soins qu'exigent la surveillance et la conservation des places fortes.

— On ne délivre plus ni congé, ni sésimestre, ni permission, à l'armée.

— Le 23 au matin, le 61^e de ligne, en garnison à Rouen, a reçu l'ordre d'organiser ses trois bataillons de guerre, et de se tenir prêt à marcher. D'après les instructions que contient cet ordre, les compagnies des bataillons de guerre doivent être complétées à cent hommes, et le 4^e bataillon qui occupe Evreux doit rentrer à Rouen.

— Un régiment de cavalerie qui tenait garnison à Sedan vient d'en partir pour Maubeuge.

— Plusieurs des batteries du 8^e régiment, en garnison à Laon, ont reçu avis de se tenir prêtes à faire un mouvement en avant.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 29 septembre.

L. M. le Roi et la Reine et S. A. R. le duc d'Orléans sont partis ce matin pour Anvers avec leur suite.

— Hier, à deux heures, L. M. et Mgr. le duc d'Orléans sont arrivés de Laeken. Le Roi a reçu en audience particulière MM. le général Desprez et de Muelenaere; ensuite S. M. a travaillé successivement avec MM. les ministres de la guerre et de la justice. A quatre heures, S. M. et S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, accompagnés du général Desprez et de son état-major, sont sortis à cheval pour aller passer en revue les quatre escadrons de cuirassiers qui venaient d'arriver de Tournay.

M. Van de Weyer a expédié de Londres, mercredi dans l'après-midi, un courrier qui est arrivé à Bruxelles hier vers deux heures après midi.

Un autre courrier a été expédié le soir, à 7 heures, pour l'Angleterre.

— M. Ch. de Brouckere, directeur des monnaies, s'est rendu à Paris pour recueillir des renseignements sur la fabrication des monnaies.

— Le major Kessels a été remis en activité de service par décision prise à l'occasion des anniversaires de septembre 1830. (*Courrier.*)

— Dix-huit caissons de poudre sont partis ce matin, à 7 heures, dans la direction de Louvain. La batterie du capitaine Pirson est partie hier dans la même direction.

— Avant-hier au banquet des blessés de septembre, on leur a remis à chacun une pièce de cinq francs et une de dix centimes de la nouvelle monnaie.

BANQUET DES DÉPUTATIONS.

Le dîner offert aux députations des communes qui ont obtenu des drapeaux d'honneur, a eu lieu avant-hier à 6 heures au Palais de la Nation. Il avait réuni environ cinq cents convives. La plus grande cordialité n'a cessé d'y régner, et la joie la plus franche s'y mêlait à l'expression du patriotisme le plus pur et des sentimens d'orgueil nationale que faisait naître le souvenir des glorieuses journées de septembre.

Voici les toasts qui ont été portés :

Par M. de Theux : *Au Roi et à la Reine ! Puisse la Belgique, sous leur règne, atteindre au plus haut degré de bonheur et de prospérité !*

Par M. Gendebien : *A l'indépendance de la Belgique ; aux hommes de septembre, aux braves morts pour la liberté !*

Par M. de Theux : *Aux citoyens généreux qui, dans l'intérêt de la patrie, ont pris les rênes du gouvernement provisoire, au péril de leur vie ! Honneur au gouvernement provisoire !*

M. Rogier, au nom du gouvernement provisoire, a prononcé quelques mots de remerciement pour ce dernier toast.

Par le général Évain : *A la garde civique !*

Par M. d'Hoogvorst : *A l'armée !*

NAMUR, 30 septembre.

Aujourd'hui, vers quatre heures après midi, doit arriver la députation envoyée à Bruxelles pour recevoir le drapeau d'honneur décerné à notre ville. Le Corps Municipal, accompagné de l'Autorité Militaire et de la Garde Civique, se rendra au faubourg de la Ste.-Croix pour recevoir le drapeau.

La Société d'Harmonie fera partie du cortège, qui, au retour, passera par les rues de Bruxelles, de St.-Jacques, de l'Ange et de la Place d'Armes, où la garnison sera sous les armes pour saluer le drapeau.

Le soir, à 8 heures, il y aura bal public à la salle de spectacle.

— On lit dans le *Mémorial* :

Il y a eu hier encore conseil des ministres à Laeken pour les nominations dans l'ordre judiciaire. Il paraît certain que M. Nicolai est nommé premier président de la cour de cassation, et M. de Gerlache, premier président de la cour de Liège. On assure que M. Raikem restera procureur-général à Liège. M. Gendebien est décidément nommé à la première présidence de la cour de Bruxelles.

— On écrit d'Anvers, 28 septembre :

De toutes parts, on se dispose à recevoir dignement le Roi et la Reine. Des arbres sont déjà plantés dans une grande partie de la ville ; un immense échafaudage, destiné à étayer une figure gigantesque, s'élève au bas de la place de Meir, et domine cette vaste étendue.

On a découvert depuis deux jours les grands tableaux de Rubens qui se trouvaient cachés par un talus en solives dans l'église de Notre-Dame, depuis les événemens d'août 1831.

— On écrit de Gand, le 28, que l'éditeur du *Messenger de Gand* a comparu le même jour devant le président de la cour d'assises pour y subir l'interrogatoire qui doit précéder l'ouverture des débats.

— On lit dans l'*Émancipation* :

La conférence, après avoir adopté tout récemment la marche à suivre vis-à-vis de la Hollande, a résolu qu'une dernière notification serait faite à l'ambassadeur du roi Guillaume à Londres et qu'immédiatement après la réponse on agirait en conséquence. Les ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche laissent à la France et à l'Angleterre les moyens coercitifs. En attendant la réponse de l'ambassadeur hollandais, l'ordre a été expédié pour que l'armée française s'avance vers l'extrême frontière du Nord et se tienne prête au premier signal à entrer sur le territoire belge.

Nous savons, d'un autre côté, que les maîtres de postes des départemens avoisinant Paris et la route du Nord, ont reçu l'ordre d'envoyer des chevaux de relai pour le service de l'armée.

— On écrit de Louvain, 26 septembre :

Un météore igné, et qui ne ressemblait en rien à ce qu'on nomme étoile filante, s'est montré ce soir, à neuf heures et demie, dans l'air. Il avait la grandeur et la distance apparentes de Vénus, et la couleur, mais plus satinée, de Mars, pour lequel on aurait pu le prendre en le voyant sans s'être orienté. Il avait parfaitement l'aspect d'une planète, hors qu'il répandait autour de lui une auréole rouge-pourpre. Il aurait pu passer inaperçu, sans la rapidité de sa marche, qui fut telle qu'en moins de 4 minutes il avait parcouru l'espace entre le zénith et l'horizon. Sa direction fut du nord-ouest vers le sud-est. Il était aussi brillant qu'aucune autre étoile. Ce météore avait trop l'apparence d'une étoile pour être du fluide électrique détaché de l'air et réuni en boule, pour lequel l'affaîssement que, dans ce moment, l'air, après plusieurs jours de haute tension, commençait à éprouver, aurait pu le faire prendre.

Avant son apparition et pendant quelques jours de suite, le soir, il avait régné un brouillard infect ; ce brouillard avait alors disparu. On a vu de pareils brouillards se retirer sous la forme de nuage bruns et bronzés, mais on ignorait que dans un ciel serein sa matière odorante pouvait monter dans les hautes régions et s'y montrer sous la forme d'une étoile. Cette matière odorante est de l'électricité détachée. Les étoiles filantes font paraître une ligne de lumière et naissent avec une queue ; leur lumière est blanche ; celle du météore était d'un rouge vif.

— On écrit de Nymègue, 25 septembre, que la duchesse d'Angoulême et son auguste cousine, ont fait à Obbergen, une quarantaine de 4 jours, avant leur départ qui a eu lieu dimanche dernier.

— On écrit de la Zélande, le 22 de ce mois :

On exerce journellement les artilleurs de Flessingue sur les remparts, sur quelques objets flottans dans l'Escaut. On s'occupe encore continuellement à pourvoir cette forteresse de vivres.

— On lit dans un journal circonspect, l'*Echo de la frontière* :

Valenciennes, 25 septembre.

« Une agitation générale se fait remarquer sur les frontières belge et française ; le bruit court que les Hollandais ont débarqué du monde sur la rive gauche de l'Escaut dans la Flandre Zélandaise, et qu'ils font mine de s'avancer vers Maestricht. D'un autre côté, le maréchal Gérard est arrivé à Cambrai, où le duc de Nemours doit aussi se rendre ; un ordre du chef d'état-major général de l'armée du Nord est arrivé au 8^e léger et au 12^e de ligne, en garnison à Valenciennes, de compléter leurs bataillons de guerre au nombre de 800 hommes chacun, et de se tenir prêts à partir dans les 24 heures pour franchir la frontière belge au besoin.

Ces diverses dispositions ne s'accordent nullement avec le changement du ministère belge dans le sens pacifique, ni avec les derniers pouvoirs transmis à M. Van de Weyer pour traiter avec la Hollande, sans exiger préalablement l'évacuation de la citadelle d'Anvers. Quoi qu'il en soit, il paraît que le cabinet français devient lui-même plus exigeant que Léopold, et que c'est contre cette même citadelle qu'il entend diriger ses forces ; ce qui le prouverait, c'est que l'infanterie seule a reçu des ordres à Valenciennes, et que la cavalerie les attend encore.

En Belgique, l'opinion des masses est à la guerre ; on la regarde comme un moyen d'en finir ; c'est peut-être là le *hasard* dont parlait M. de Talleyrand lorsqu'il disait que les négociations de la conférence finiraient *par hasard*. Vainqueurs ou vaincus, les Belges auront une position quelconque, tandis que depuis que la diplomatie s'est emparée de leurs affaires, ils n'en ont aucune. Pendant les deux dernières années, plusieurs centaines de bâtimens chargés de charbon anglais sont entrés à Rotterdam ; si les affaires se terminaient ces combustibles seraient tirés de la Belgique ; c'est peut-être là le secret des interminables lenteurs de la Conférence de Londres.

— Le bruit court que le grand quartier-général de l'armée du Nord va être établi à Valenciennes. Le maréchal Gerard se dispose à venir habiter Valenciennes ou les environs ; il a fait pressentir l'agent général des mines pour savoir s'il pourrait occuper le bâtiment de la direction. Il est donc présumable que l'armée ne franchira pas encore la frontière d'ici à quelques jours au moins. On attend incessamment en cette ville, trois compagnies du train des équipages militaires.

— On écrit de Valenciennes, le 27 septembre :

« Les corps formant l'armée du Nord sont en mouvement, mais seulement vers l'extrême frontière où ils se pressent. Le 20^e léger est parti de Douai ; le 1^{er} bataillon est à Cysoing, le 2^e à Pont-à-Mercq et Seclin, le 3^e qui vient d'Arras est à Orchies. Les 5^e et 8^e de ligne, en garnison à Saint-Omer, Aire et Béthune, se concentrent sur Lille ; les hussards d'Orléans ont l'ordre de tenir prêts à quitter Lille ; le 38^e est parti et marche vers la frontière, les employés des administrations, des postes militaires arrivent de toutes parts, les officiers d'état-major en permission ont déjà rejoint.

« Le 29 de ce mois, la division *Achard* sera concentrée ainsi qu'il suit : Brigade du comte *Castelan* ; 8^e léger à Condé et aux environs, 12^e de ligne, Valenciennes et environs. Brigade du général *Woirole* ; 22^e de ligne, à Meubeuge, Bavi et environs ; 39^e id., Avesnes, Landrecies et environs. Deux bataillons du 12^e de ligne cantonnés à Maubeuge arrivent aujourd'hui jeudi à Valenciennes. Ils seront répartis dans les communes situées entre la frontière et Valenciennes.

« Le grand quartier-général de l'armée du Nord est décidément fixé à Valenciennes. L'hôtel de la direction des mines d'Anzin, placé hors la porte de Paris et dans la banlieue de la ville, est disposé pour y loger le maréchal Gerard et son état major. Valenciennes va devenir le centre des opérations futures de l'armée du Nord, si tant est qu'elle opère. »

(*Echo de la frontière.*)

CHOLERA.

Bruxelles. — Du 27 septembre, à 9 heures du matin, au 28 à la même heure, 5 nouveaux cas, 5 décès, 3 guérisons.

Etterbeck, 26. — 2 cas nouveaux, 2 décès, 1 guérison.

Droogenbosch, du 22 au 26. — Aucun cas nouveau, 1 décès.

Hal, 26. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 1 guérison.

Anvers, 28. — 10 nouveaux cas, 3 décès, 4 guérisons.

Malines, 27. — 1 cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

Gand, 27. — 3 nouveaux cas, 2 décès.

Bruges, 26. — 5 cas nouveaux, 3 décès.

Ypres, 26. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 1 guérison.

Ath, 27. — 2 cas nouveaux, 1 décès.

Alost, 26. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 3 guérisons.

Ninove, du 20 au 24. — 3 cas nouveaux, 1 décès, 1 guérison.

Tournay, 25. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 1 guérison.

Il n'est personne, parmi les diverses classes de la société, qui ne puisse se trouver dans l'obligation d'avoir recours aux instructions contenues dans le tableau suivant. Mais nous croyons devoir surtout le recommander aux ecclésiastiques, qui non seulement sont souvent appelés, à l'occasion des fonctions qu'ils remplissent auprès des malades, à conseiller et même à prescrire les premiers secours qu'il convient de leur administrer, mais qui sont encore particulièrement en position de répandre et de vulgariser ces instructions, dont l'utilité est universellement reconnue.

HIGIÈNE ET MÉDECINE PRATIQUE.

TABLEAU DE LA MORT APPARENTE (1).

La mort apparente, qui occasionne de si funestes méprises dans le sein même des villes où l'on pourrait recourir à la prévoyante sollicitude des hommes de l'art, ne laisse aucun doute que dans les campagnes, des malheureux chez lesquels ces symptômes trompeurs se manifestent, ne soient souvent victimes de l'inexpérience. Cette considération nous engage à publier quelques instructions susceptibles de guider dans les secours à donner dans les circonstances les plus ordinaires.

La mort apparente se manifeste plus particulièrement chez les individus	1° noyés.	Premiers secours :	<ol style="list-style-type: none"> 1° envoyer chercher un médecin le plus promptement possible. 2° transporter le corps avec précaution en tenant la tête et les épaules élevées. 3° enlever tous les vêtements, sécher le corps, l'envelopper dans des draps bien chauds. 4° Essuyer et nettoyer la bouche et les mains.
		Continuation :	<ol style="list-style-type: none"> 1° promener une bassinoire échauffée sur toutes les parties du dos et de l'épine. 2° mettre des briques chauffées sur le creux de l'estomac, sous les aisselles, entre les cuisses et sous la plante des pieds. 3° frotter le corps avec des flanelles chaudes. 4° frotter vivement le corps avec la main sans cesser d'employer les autres moyens.
La mort apparente se manifeste plus particulièrement chez les individus	2° surpris d'un froid excessif.	Premiers secours :	<ol style="list-style-type: none"> 1° frotter les mains avec de l'alcali volatil. 2° introduire le bout d'un soufflet ordinaire dans l'une des narines en ayant soin de fermer l'autre ainsi que la bouche, et faire agir le soufflet tout doucement.
		Continuation :	<ol style="list-style-type: none"> 3° faire aussi agir le soufflet dans la bouche avec précaution pour gonfler les poumons; presser alors légèrement la poitrine avec les mains, et continuer la même manœuvre jusqu'à ce que la vie ait reparu. 4° essayer l'influence de l'électricité, mais par un homme de l'art. 5° introduire dans l'estomac une demi-pinte d'eau-de-vie et d'eau chaude, ou de vin et d'eau chaude mêlés. On se servira d'une seringue à tuyau élastique.
La mort apparente se manifeste plus particulièrement chez les individus	3° étranglés.	Premiers secours :	<ol style="list-style-type: none"> 1° avec de la neige ou de la glace fondue. 2° ne rappeler la chaleur que lentement et par degrés.
		Continuation :	<ol style="list-style-type: none"> 1° frotter le corps : 2° au bout de quelque temps employer, si cela est nécessaire, les moyens indiqués pour les noyés.
La mort apparente se manifeste plus particulièrement chez les individus	4° asphyxiés par des vapeurs gazeuses.	Premiers secours :	<ol style="list-style-type: none"> 1° faire usage des moyens recommandés pour les noyés. 2° faire saigner par un homme de l'art, appelé le plus promptement possible.
		Continuation :	<ol style="list-style-type: none"> 1° porter le corps dans un endroit où l'air soit pur et frais. 2° faire des aspersions multipliées d'eau fraîche, sur le cou, la face et la poitrine. 3° avoir recours de bonne heure à l'électricité, particulièrement dans les accidens occasionés par la foudre. 4° rétablir la chaleur et la respiration par les moyens indiqués pour les noyés.
La mort apparente se manifeste plus particulièrement chez les individus	5° ivres.	Premiers secours :	<ol style="list-style-type: none"> 1° placer le corps sur un lit, la tête levée. 2° desserrer toutes les parties de l'habillement. 3° appeler un médecin, attendu que le traitement doit se régler sur l'état du malade.
		Continuation :	<ol style="list-style-type: none"> 1° appliquer sur la tête des linges trempés dans l'eau froide. 2° mettre sur les mollets et sur la plante des pieds des briques chauffées.
La mort apparente se manifeste plus particulièrement chez les individus	6° attaqués d'apoplexie.	Premiers secours :	<ol style="list-style-type: none"> 1° placer le malade au grand air. 2° desserrer les vêtements, particulièrement tout ce qui approche du col et de la poitrine.
		Continuation :	<ol style="list-style-type: none"> 1° appeler un médecin. 2° saigner promptement. 3° raser la tête du malade et y entretenir des linges trempés dans l'eau froide ou dans du vinaigre étendu d'eau.
Observations générales.	7° frappés violemment du soleil.	Les coups de soleil se traitent comme l'apoplexie.	
		Pendant les premiers secours :	<ol style="list-style-type: none"> 1° ne point perdre de temps, 2° éviter toute rudesse en remuant le corps, 3° ne jamais le soulever par les pieds, 4° ne le point frotter avec des sels ou des liqueurs spiritueuses.
Observations générales.	Précautions et traitement.	appeler surtout et le plus promptement un homme de l'art, si toutefois cela est possible.	
		Lorsque la vie est rappelée :	<ol style="list-style-type: none"> 1° faire prendre une cuillère à thé d'eau chaude; et si la faculté d'avaler est recouvrée, donner un peu de vin chaud ou d'eau-de-vie faible et mêlée d'eau chaude. 2° faire garder le lit. 3° favoriser toute disposition à dormir. 4° soutenir l'action vitale rétablie. 5° prévenir toute sensation trop vive.
Observations générales.	Durée du traitement et dispositions.	Le traitement sera continué pendant trois ou quatre heures, car les symptômes d'existence ne se développent souvent que très-tard.	
		Il est absurde de supposer qu'on ne doit pas toucher à un corps et le transporter sans la permission du commissaire. Que de malheureux ont déjà été victimes de cette formalité ridicule !	

(1) Nous empruntons ce tableau au *Journal des Connaissances utiles*. (N. du R.)

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 27 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	22 00	79 50	79 25	10 00	10 50
OEillette	25 00	23 00	101 25	00 00	8 00	8 50
Id. bon goût	"	"	103 00	00 50	00 00	00 00
Lin.	18 00	20 00	87 00	00 00	15 00	17 00
Caméline	19 00	20 00	00 00	00 00	9 75	10 00
Chanvre	12 00	13 00	00 00	00 00	9 00	9 50
Huile épurée pour quinquets			00 00	00 00		
Idem " " réverbères			00 00	00 00		

BOURSES.

ANVERS, 28 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/2	Emprunt romain	78
" de 10 millions	99 3/4	Lots	381 A
" Rothschild	75 3/4	Napolitains	75 3/4 P
Austriche métalliques	88 3/4	Guebhard	
Lots de Pologne	98	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-renten)	87 3/4	" " à Amsterdam	48 1/4 A

PARIS, 27 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 95 fr. 60 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 80 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 68 00. — Act. de la banque, 1660 00. — Certific. Falconnet, 81 00. — Cortès d'Espagne, 12 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 76 7/8. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 00. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 77 3/4. — Emprunt romain, 80 1/2.

AMSTERDAM, 27 septembre.

Dette active 42 7/16. Billets de change 16 Synd. d'amortissement 71. 7/8 Rente perp. d'Amsterdam 48 1/4 Métalliques 84 3/8.

LONDRES, 26 septembre.

Consolidés, 84 1/2.

VIENNE, 12 septembre.

Métalliques. — 87. — Act. de la banque 114 5/8

ANNONCES

1902. INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. WOITIER, instituteur, prévient les chefs de famille que, les vacances finissant le 30 de ce mois, il rouvrira le 1^{er} octobre prochain son école, située rue des Brasseurs, à Namur.

Il ajoutera dès ledit jour à l'instruction qu'on y donne, l'enseignement des principes de la langue latine, lequel sera donné par un prêtre attaché à l'établissement.

S'adresser audit M. WOITIER, pour connaître les conditions et heures de classe.

1918. Taillis saules et bois blancs à vendre,

Mardi, 9 octobre 1832, à midi, chez Maréchal, cabaretier à Warisoulx, l'on vendra moyennant caution connue du maître Gislain fils, notaire à Namur, 1^o quantité de portions de taillis du bois Corria dépendant de la terre d'Asin, commune de Warisoulx, 2^o les saules de la prairie dit Grand-Pachd et 3^o les bois blancs longeant la campagne vis-à-vis du jardin du fermier du château d'Asin.

1919. Bois nommé Desneux situé commune de Bonnines à vendre sur rente ou à louer.

Lundi, 8 octobre 1832, à onze heures, à l'endroit dit la Morette à Bonnines, MM. Auguste Naniot et Pumans, feront vendre à rente ou louer au gré des amateurs, par le ministère de maître Gislain fils, notaire à Namur, le fond du bois nommé Desneux, situé commune de Bonnines; divisé en vingt trois lots.

Le même jour, à 10 heures, l'on vendra le taillis dudit bois.

1817. 8,000 francs à placer sur billet à promesse d'hypothèque, et d'autres capitaux sur hypothèque.

S'adresser à A. J. Lallement agent d'affaires à Namur.

1916. Il vient d'arriver chez LEBON, un assortiment de rubans pour chapeaux de dames, en gros de Naples, satin, et gaze, grande largeur, à 35 cents l'aune.

1915. Belle maison située rue des Fossés-Fleuris, n^o 400, à Namur, à vendre de la main à la main.

Cette belle maison faisant le coin de la rue du Four, occupée par Oger, cordonnier, joint d'un côté à Louis Cravatte et d'un autre à Fourrier. S'adresser à M. Delvigne, notaire à Namur, rue de Bruxelles, numéro 106, pour connaître les conditions de cette vente.

1892. Terre de CORIOULE, près de Namur, à vendre.

Lundi 1^{er} octobre 1832, à dix heures de matin, il sera vendu aux enchères, en l'étude du notaire Anciaux, à Namur, la terre patrimoniale de Corioule, dépendant de la commune d'Assesses, à la distance de 2 1/2 lieues de Namur, joignant la route de Luxembourg.

Cette belle terre consiste dans, 1^o un beau château bâti à neuf, vaste et très-bien distribué, avec cours, écuries et remises, orangeries, jardins entourés de murs, vergers, bosquets et avenues;

2^o Deux très-belles fermes avec bâtimens, solidement construits et couverts en ardoises, vergers, prairies et terres labourables de première qualité;

3^o Bois plantés très-bien fournis et pour ainsi dire tous en coupe.

Cette propriété forme un seul bloc et contient environ 247 1/2 bonniers; si l'acquéreur le désire, il pourra réunir à cette terre, de très-beaux bois jusqu'à concurrence de 250 bonniers.

S'adresser au notaire susdit, pour connaître les conditions qui dresseront de grandes facilités pour le paiement.

PÉPINIÈRE DE PERCK.

A vend 60,000 mûriers blancs de deux ans pour vers à soie, et 50,000 d'un an, bien venus, ayant très-bonnes racines, dont la reprise est certaine. Dans cette grande pépinière, d'environ 17 bonniers, on cultive en masse tous les arbres, arbrisseaux et arbustes, tant exotiques qu'indigènes, d'air libre et de pleine terre pour ces climats. Les plans, ôtés le matin, peuvent arriver le même jour dans toute la Belgique, tandis qu'en les faisant venir de l'étranger, ils doivent nécessairement souffrir beaucoup.

On invite à voir cette collection pendant l'été.

Adresser les lettres à M. le bourgmestre van Frachen, ou plutôt au jardinier Michiels à Perck, près de Vilvorde, par la poste ordinaire. Le catalogue se distribue gratis au bureau de cette feuille.



1877. A louer, pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1833 la ferme du château de Pondrôme, canton de Bauraing, contenant environ 120 bonniers de terres labourables et 36 de prairies.

S'adresser, pour connaître les conditions, au château d'Humain, près de Marche-en-Famenne.

1883. A louer, pour le 1^{er} mai prochain,

La ferme de Linsmiaux, située à Naninne, commune de Dave, canton de Namur (sud), consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, et en 85 bonniers de terres arables.

S'adresser, pour les conditions, à Monsieur de Pierpont de Naninne, ou à M^e Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, n^o 537.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite du Try, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1876. Plusieurs capitaux importants et autres, à placer sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, à son domicile, rue du Chenil, N^o 141, à Namur.

1848. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Le domaine de Maison-Celle près de Walcourt, composé d'une ferme avec 120 bonniers de terres et prairies et neuf bonniers de bois.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions et prix de cette vente.

1899. VENTE PAR ACTIONS,

Des terres seigneuriales ROGURNO et NITRNIOW, avec six villages y appartenant, pour lesquelles on offre au gagnant une action de 30,000 ducats impériaux en or effectif, valeur on francs 342,857 10 centimes;

Dont la vente par tirage au sort est irrévocablement et sans aucune remise quelconque, fixée au 27 novembre prochain et se fait sous la direction impériale.

Le prix d'une action est de 10 flor. et sur 10 actions prises ensemble, la 11^{me} sera délivrée gratis.

L'on obtiendra en cette vente 43,000 ducats en or de juste poids et en outre des primes pour 200,000 florins.

Des actions et prospectus de cette vente se délivrent chez MM. Léopold Deutz, et comp^e, à Mayence-sur-le-Rhin et chez leurs correspondans

P. S. Chaque actionnaire recevra en son temps la liste officielle des actions sorties.

1878. A vendre, à des conditions très-avantageuses, trois fermes situées à la Henorie, commune d'Andrimont, district de Verviers.

Ces propriétés sont d'origine patrimoniale, libres de charge, et contiguës.

S'adresser, pour le détail, les conditions et le prix, à M^e Albert Logé, notaire à Dinant, ou à M^e Henri Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, N^o 537.

On peut s'adresser aux mêmes notaires pour plusieurs capitaux à placer à intérêt, et entre autres un capital de 25,000 florins.

1913. Vente considérable de très-beaux bois-blancs.

Le mardi, 2 octobre 1832, à 9 heures précises du matin, M. le marquis de CROIX fera vendre au plus offrant, sur le chemin de Novilleces-Bois à Franc-Waret, près de son château de Fernemont, situé à égale distance de la Meuse et de la route de Louvain à Namur, plusieurs centaines de superbes bois-blancs de toutes dimensions, ayant pour lla plupart 8 à 9 pieds de tour et au-delà, à terme de crédit, moyennant caution connue de M. Manteaux son receveur.